



## D.I.C.R.I.M

Document d'information Communal sur les  
Risques Majeurs

## Commune de PLOUBALAY







| SOMMAIRE   | Page      | <i>Le mot du Maire :</i>  |
|--|-----------|---|
| <b>QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?</b>               | <b>2</b>  | <i>La commune de Ploubalay a élaboré un plan local de sauvegarde.</i>   |
| <b>L'ALERTE : comment la reconnaître ?</b>           | <b>3</b>  | <i>Il a pour objet d'identifier les risques auxquels la commune pourrait être confrontée, de répertorier les moyens dont elle dispose pour y faire face, de formaliser leur mise en œuvre rationnelle et efficace.</i>  |
| <b>La submersion marine</b>                          | <b>4</b>  | <i>Un document destiné aux élus, services municipaux et services de sauvegarde, reprend chaque risque, formalise les protocoles à mettre en œuvre en cas de besoin en liaison avec les services de secours : alerte, informations, accueil, mise en sécurité...</i> |
| <b>Les phénomènes météorologiques</b>                | <b>5</b>  | <i>Ce livret, à destination de tous les foyers, indique les risques éventuels, les mesures élémentaires de prévention, de sauvegarde, ainsi que la conduite à tenir en cas de danger.</i>   |
| <b>Le risque infectieux</b>                          | <b>9</b>  | <i>Les coordonnées indispensables des intervenants y sont indiquées en relation avec chaque risque identifié.</i>   |
| <b>Accident de transport de matières dangereuses</b> | <b>10</b> | <i>Je souhaite que vous n'ayez pas à vous servir de ce document dans l'urgence.</i>   |
| <b>Le risque sismique</b>                            | <b>11</b> | <i>C'est pourquoi je vous conseille de le lire, le relire, le garder en bonne place au cas où...</i>  |
| <b>Numéros utiles</b>                                | <b>12</b> |   |
|  |           | <p><i>Marie-Annick GUGUEN</i></p>   |

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur existe s'il s'avère qu'un événement dangereux peut se produire sur un secteur donné en causant de graves et importants dommages humains, économiques et environnementaux.

Le **risque majeur** se distingue par deux caractéristiques :

- **Sa gravité** : les conséquences sont lourdes à supporter par les habitants et/ou les dommages aux biens sont importants.
- **Sa fréquence** : si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas s'y préparer.

| A quels risques majeurs sommes-nous exposés à Ploubalay ?                           |  |
|---|--|
|    | Submersion                             |
|    | Tempête                                |
|   | Transports de Marchandises Dangereuses |
|  | Neige / Verglas                        |
|  | Risques sanitaires                     |
|  | Séisme                                 |

## En cas de danger ou d'alerte



1- **Abritez-vous et fermez tout**



2- **Ecoutez la radio ou la TV,**  
France bleu Armorique  
Radio bonheur  
TV Rennes

**103.1 Mhz**

3- **Respectez les consignes**



- lisez les principales consignes qui figurent au DICRIM

- n'allez pas chercher les enfants à l'école, les enseignants les mettront en sécurité



- ne téléphonez pas, afin d'éviter l'encombrement des lignes, les secours en ont besoin

## L'ALERTE : comment la reconnaître ?

L'alerte est la diffusion d'un signal destiné à prévenir la population de l'imminence ou de la survenue d'un danger.

En cas d'événement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des Maires. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens de communication :

- Messages diffusés par un véhicule municipal sonorisé
- Messages sur les panneaux d'information de la commune, proche de la mairie
- Affiches, visite à domicile le cas échéant
- Médias classiques : Radio locale (**France Bleu Armorique 103.1 FM**), télévision régionale, presse...

## Les bons Gestes / Les bons réflexes : à avoir chez soi

|  |                        |                    |
|--|------------------------|--------------------|
| Radio à piles  | Nourriture et eau      | Médicaments        |
| Lampe de poche   | Couvertures, vêtements | Papiers personnels |
| Matériel de confinement (ruban adhésif, tissus pour colmater le bas des portes...) |                        |                    |



## La submersion marine

Une submersion marine est une inondation temporaire des zones côtières par la mer dans des conditions météorologiques et marégraphiques sévères provoquant des ondes de tempête. Elle envahit en général des terrains situés en dessous du niveau de la mer, mais aussi parfois au-dessus si des projections marines franchissent des ouvrages de protection.

La commune de Ploubalay, comme l'ensemble des communes du littoral, peut être affectée par le risque de submersion marine sans pour autant être protégée par un ouvrage, dans ce cas on parle de **SUBMERSION Simple**. Le secteur identifié à risque est le secteur de la **Baie de BEAUSSAIS**.

Les forts coefficients de marée conjugués avec des vents de Force 7 à 12 sont les plus dangereux.

| Terme             | Force | Vitesse du vent     | Effets                          |
|-------------------|-------|---------------------|---------------------------------|
| Grand vent frais  | 7     | 50 à 61 km/h        | Tous les arbres s'agitent       |
| Coup de vent      | 8     | 62 à 74 km/h        | Des branches d'arbres chutent   |
| Fort coup de vent | 9     | 75 à 88 Km/h        | Le vent endommage des bâtiments |
| Tempête           | 10    | 89 à 102 km/h       | Gros dégâts prévisibles         |
| Violente tempête  | 11    | 103 à 117 km/h      | Très gros dégâts                |
| Ouragan           | 12    | Supérieur à 118km/h | Dégâts très importants          |

### Les bons gestes / les bons réflexes

#### Avant la submersion :

- Informez-vous de la montée des eaux
- Ne vous engagez pas en zone inondée
- Informez-vous du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias







## Les phénomènes météorologiques

La commune est potentiellement menacée par des risques météorologiques qui ne lui sont pas spécifiques : chutes de neige, verglas, grand froid, tempête, orage, canicule, etc

Les alertes météo sont en général diffusées par tous les médias classiques (radio, TV, presse,...).

Le site de météo France ([www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)) est très régulièrement actualisé et diffuse en cas de besoin des bulletins d'alerte.

Une information générale est disponible sur les services télématiques et téléphoniques de Météo-France : **0 892 68 02 22**

| Niveau d'alerte   | Conseils  |
|---|---|
|                 | <b>Vigilance absolue</b> : des phénomènes dangereux d'une intensité exceptionnelle sont prévus : tenez-vous régulièrement informé.  |
|                | <b>Soyez très vigilant</b> : des phénomènes dangereux sont annoncés ; tenez-vous informé et suivez les conseils de sécurité émis par les Pouvoirs publics   |
|               | <b>Soyez attentifs</b> : si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont annoncés. Tenez-vous régulièrement informé de la situation. |
|               | Pas de vigilance particulière   |
| <p><b>Ecoutez la radio</b><br/> <b>Mettez-vous à l'abri</b><br/> <b>Abritez les animaux</b></p> |   |

## LA TEMPETE

L'ensemble du département est exposé aux risques de tempête. A l'intérieur des terres, on utilise usuellement le terme de tempête lorsque le seuil de 100 km/h est franchi lors de rafales.

### **Les bons gestes / les bons réflexes**

#### **Avant la tempête :**

- Vérifier l'état des fermetures et de la toiture des bâtiments
- Rentrer tout objet susceptible d'être emporté par le vent
- Rentrer les animaux et le matériel
- Mettez-vous à l'abri

#### **Pendant la tempête :**

- S'informer du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias
- Eviter tout déplacement à l'extérieur dans les zones boisées
- Suivre les consignes de sauvegarde

#### **Après la tempête :**

- Faire couper les arbres ou branches qui menacent de s'abattre
- Eviter de monter sur les toits pour réparer sans moyens de sécurité
- Ne pas toucher les câbles électriques tombés à terre. Prévenir les secours

**Fermez tout  
Ne touchez pas les câbles**

## LA CANICULE

La canicule exceptionnelle de l'été 2003 a entraîné une surmortalité en France. Les effets de l'exposition d'une personne à une température extérieure élevée pendant une période prolongée, et sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, peuvent être très néfastes.

Le dépassement des capacités de régulation thermique du corps humain peut entraîner de graves complications surtout chez les nourrissons, les personnes âgées et les personnes souffrant de pathologies chroniques.

En mairie, nous disposons d'un fichier nominatif de vigilance de personnes sensibles et isolées. Les personnes qui le souhaitent, peuvent venir se signaler.

Un réseau local de professionnels et de bénévoles peut être actionné en cas de risque.

### **Les bons gestes / les bons réflexes**

#### **Avant la canicule :**

- Assurez-vous que votre habitation soit équipée de volets ou de stores
- Veillez que votre réfrigérateur fonctionne correctement
- Repérer les lieux publics climatisés proches de votre domicile

#### **Pendant la canicule :**

- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à celle de l'intérieur.
- Ouvrez les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Buvez régulièrement de l'eau
- Ne laissez jamais un enfant ou un animal dans une voiture au soleil

## LE GRAND FROID

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique.

Difficile à détecter dès le début, l'hypothermie touche d'abord les plus fragiles : personnes âgées sous traitement médical, nourrissons etc.

Les premiers symptômes sont une prononciation saccadée, une diminution de la coordination des membres (difficulté à marcher).

### **Les bons gestes / les bons réflexes**

- Evitez les expositions prolongées au froid et au vent
- Habillez-vous chaudement avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau
- Couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides
- Alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée
- Vérifiez le bon fonctionnement de votre système de chauffage
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, appelez le SAMU social : **115**







## Le risque infectieux

### Pandémie grippale

On parle de risque infectieux, lorsque l'on évoque une contamination à grande échelle dans la population humaine (épidémie ou pandémie si le phénomène est de grande ampleur).

Parmi ces risques, celui de la pandémie grippale fait l'objet d'un plan national qui est décliné au niveau communal par différentes actions.

#### Qu'est-ce que la pandémie grippale ?

La grippe est une infection respiratoire aiguë, contagieuse, d'origine virale. Une épidémie saisonnière hivernale peut toucher 5 à 15 % de la population.

Le délai d'incubation est de 1 à 7 jours et les signes cliniques durent 5 à 10 jours : le malade est contagieux 24 à 48 heures avant l'apparition des signes cliniques et le demeure pendant la période symptomatique de la maladie

#### **Les bons gestes / les bons réflexes**

- Se laver les mains le plus souvent possible avec du savon ou une solution hydro-alcoolique pendant au moins 30 secondes
- En cas de symptômes décrits par les autorités, contacter son médecin traitant
- En cas de contagion, porter un masque afin de ne pas contaminer son entourage
- Si une vaccination s'avère nécessaire, vous serez informé du centre de vaccination correspondant à votre domicile

**Lavez-vous les mains**

**Couvrez-vous la bouche**

**Consulter votre médecin**



## Accident de transport de matières dangereuses

Le risque transport de matières dangereuses sur la Commune est consécutif à un accident se produisant par **voies routières** (produits inflammables, toxiques, explosifs ou corrosifs) ou sur la canalisation de gaz - **gazoduc**- située à proximité de **La Ville Thomas, la Hautière, Banceline, les Hautes Daulnais**.. Il peut donc survenir, à priori, en plusieurs lieux de la Commune.

Les quatre principaux risques sont :

- L'explosion
- L'incendie
- La dispersion
- La pollution des eaux et des sols.

### Les bons gestes / les bons réflexes



- **Si vous êtes témoin d'un accident** : donnez l'alerte pompiers – **18** ou **112** et gendarmerie -**17** en précisant le lieu, et si possible, la nature du moyen de transport (camion, train,.....), le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger affiché (voir dessin à faire), la nature du sinistre.
- Informez la mairie
- Conformez-vous aux consignes de secours qui recommandent de se mettre à l'abri, soit de quitter la zone dangereuse (éloignement au moins à 300m)
- Si vous êtes chez vous, fermez tout (fenêtres, gaz et électricité)
- Si le nuage toxique se dirige vers vous, et si vous ne trouvez pas de bâtiment à proximité, éloignez-vous selon un axe perpendiculaire au vent
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux
- S'informez du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias

**Ne fumez pas**  
**Tenez-vous informé**  
**Plaque code danger**



## Le risque sismique

Le Département des Côtes d'Armor est classé en zone faible, c'est à dire avec des risques de sismicité de faible intensité mais non nulle.

La construction parasismique et la maîtrise de l'urbanisme face à ce phénomène n'imposent pas d'exigences particulières pour la construction de maison individuelle, par contre elle en prévoit pour des bâtiments publics – voir décret N° 201-1254 du 22 octobre 2010.

### Les bons gestes / les bons réflexes

#### Avant le séisme :

- Le tremblement de terre est un phénomène brutal. Aucune prévision n'est opérationnelle actuellement.

#### Pendant le séisme :

- Au moment de la secousse : prendre garde aux chutes d'objets,
- Dans la rue, s'éloigner des constructions
- A l'intérieur de chez vous, s'abriter sous une table ou dans un local réduit (Toilettes)

#### Après le séisme :

- Ecouter la radio ou les médias pour suivre les consignes d'urgence
- Couper les réseaux : eau, gaz et l'électricité
- Evacuer l'immeuble ou votre maison, si un risque d'effondrement est avéré
- Evaluer les dégâts et les dangers.

Aléa sismique de la France  
zonage-sismique.bmp



## Numéros utiles



|                            |            |                           |   |
|----------------------------|------------|---------------------------|---|
| <b>Urgences :</b>          | <b>112</b> | <b>Pompiers :</b>         | <b>18</b>   |
| <b>Gendarmerie :</b>       | <b>17</b>  | <b>GRDF (sécurité) :</b>  | <b>0 810 433 022</b>                                    |
| <b>SAMU :</b>              | <b>15</b>  | <b>ERDF (dépannage) :</b> | <b>0 810 333 022</b>                                    |
| <b>SAMU social :</b>       | <b>115</b> | <b>SAUR(dépannage) :</b>  | <b>08 11 46 03 15</b>                                   |
| <b>Centre Antipoison :</b> | <b>02</b>  | <b>Météo France :</b>     | <b><a href="http://www.meteo.fr">www : meteo.fr</a></b> |



**France Bleu Armorique :** **FM 103.1**  
**France Info :** **FM 105.5**  
**TV Rennes ou FR3**

Mairie de Ploubalay  
Rue Ernest Rouxel - BP 1  
22650 PLOUBALAY  
Tél : 02 96 82 60 60/ Fax : 02 96 27 31 75  
[www.ville-ploubalay.com](http://www.ville-ploubalay.com)

Préfecture des Côtes d'Armor  
1 Place du général de Gaulle– BP 2370 – 22023 Saint-Brieuc  
Tél : 0821 80 30 22